



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le 20/04/2021

ID : 083-218300036-20210413-DCM2021_024-DE



Délibération N°2021-024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le treize avril, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Claire CANDELA, Christian CHILLI.

Excusées : Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI

Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN

Carmen FERNAGUT représentée par Hugues MARTIN

Absents : Roger MALAMAIRE et Fabien MICHEL

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 09 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

CREATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020-116 du 15 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un nouveau centre technique municipal pour un montant de 245 000€ HT soit 294 000€ TTC et a sollicité une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Monsieur le Maire rappelle que les quatre garages municipaux actuels, situés rue Saint Jean, rue Saint Joseph, salle Maurice Michel et Hameau de Lentier, ne répondent plus aux normes de sécurité. De plus, aucun de ces locaux n'est assez grand pour accueillir l'ensemble du matériel municipal et des véhicules. La multiplicité de ces lieux de stockage entraîne une perte d'efficacité. Enfin, aucun ne possède de zone de repos, de vestiaire, de stockage ni même d'atelier.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réalisation de ce nouveau centre technique municipal est prévue sur un terrain (parcelle N590) situé proche de la station d'épuration au chemin des Cantalus.

Cette nouvelle structure municipale doit améliorer le quotidien du service technique dans le but de répondre plus efficacement aux demandes des administrés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire a été accordé.

Monsieur le Maire indique que l'opération a été réévaluée pour un montant estimatif de 252 000€ HT soit 302 400€ TTC et précise que la Commune ne pourra réaliser cette opération sans demander une subvention supplémentaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Départemental du Var pour l'année 2021 d'un montant de 75 600€ soit 30% du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un nouveau centre technique municipal pour un montant estimé de 252 000€ HT soit 302 400€ TTC,

DEMANDE une subvention au Conseil Départemental du Var d'un montant de 75 600€ soit 30% du montant HT de l'opération,

AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour le choix des entreprises,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif de la commune exercice 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

